



LIVRE BLANC

FACTURE ÉLECTRONIQUE

Comment s'y préparer ?

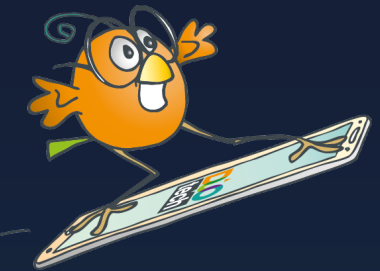
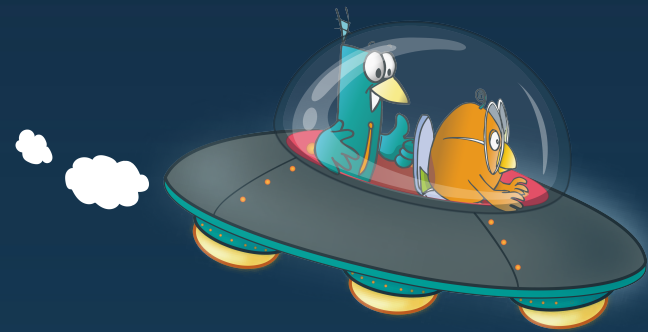
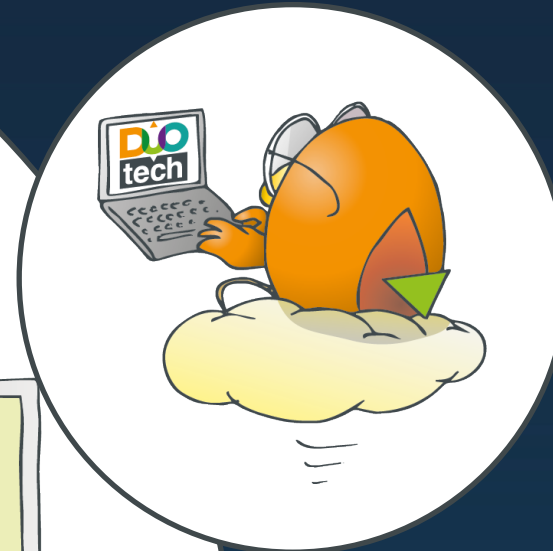
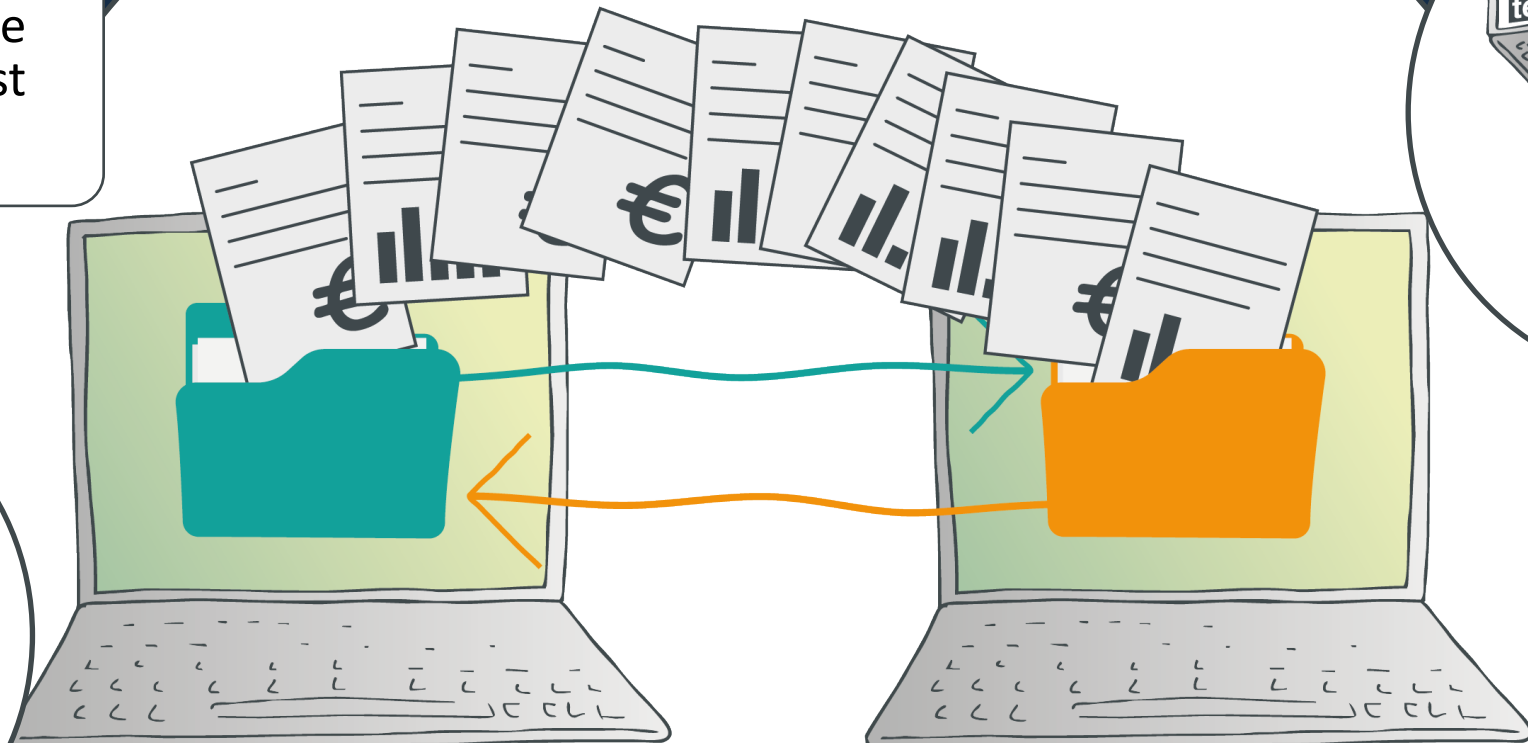


LA FACTURE ÉLECTRONIQUE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

A ne pas confondre avec la facture dématérialisée qui elle est issue du papier pour être ensuite scannée.



La facture électronique est créée, envoyée, reçue et conservée sous forme électronique. Elle doit avoir le même contenu que la version papier et est signée électroniquement.



CE QUE DIT LA LOI

Une conservation de 6 ans pour le droit fiscal et 10 ans pour le commercial est obligatoire.

Pour s'acquitter de leurs obligations les entreprises pourront choisir de passer soit par une plateforme de dématérialisation partenaire de l'administration soit par le portail public de facturation. Pour l'Etat, le principal objectif est de lutter contre la fraude à la TVA.

Janvier
2020

Pour toutes entreprises assujetties à la TVA dans les échanges avec l'Etat et les collectivités

Juillet
2024

Pour toutes les entreprises en réception de factures et pour les grandes entreprises en émission

Janvier
2025

Pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI)

Janvier
2026

Pour les PME et les TPE



LA FACTURE X

C'est un nouveau standard de facture électronique composée de deux faces. L'une lisible pour l'homme (PDF) et l'autre lisible pour la machine (XML).

Elle permet à l'émetteur de créer une facture avec un maximum d'informations de manière structurée, et pour le destinataire d'en automatiser le traitement grâce à l'intégration automatisée.

Ce format peut être utilisé dans les échanges avec l'Etat (Chorus Pro) et avec tous les partenaires commerciaux.



LA RÉFORME INTRODUIT DEUX NOTIONS

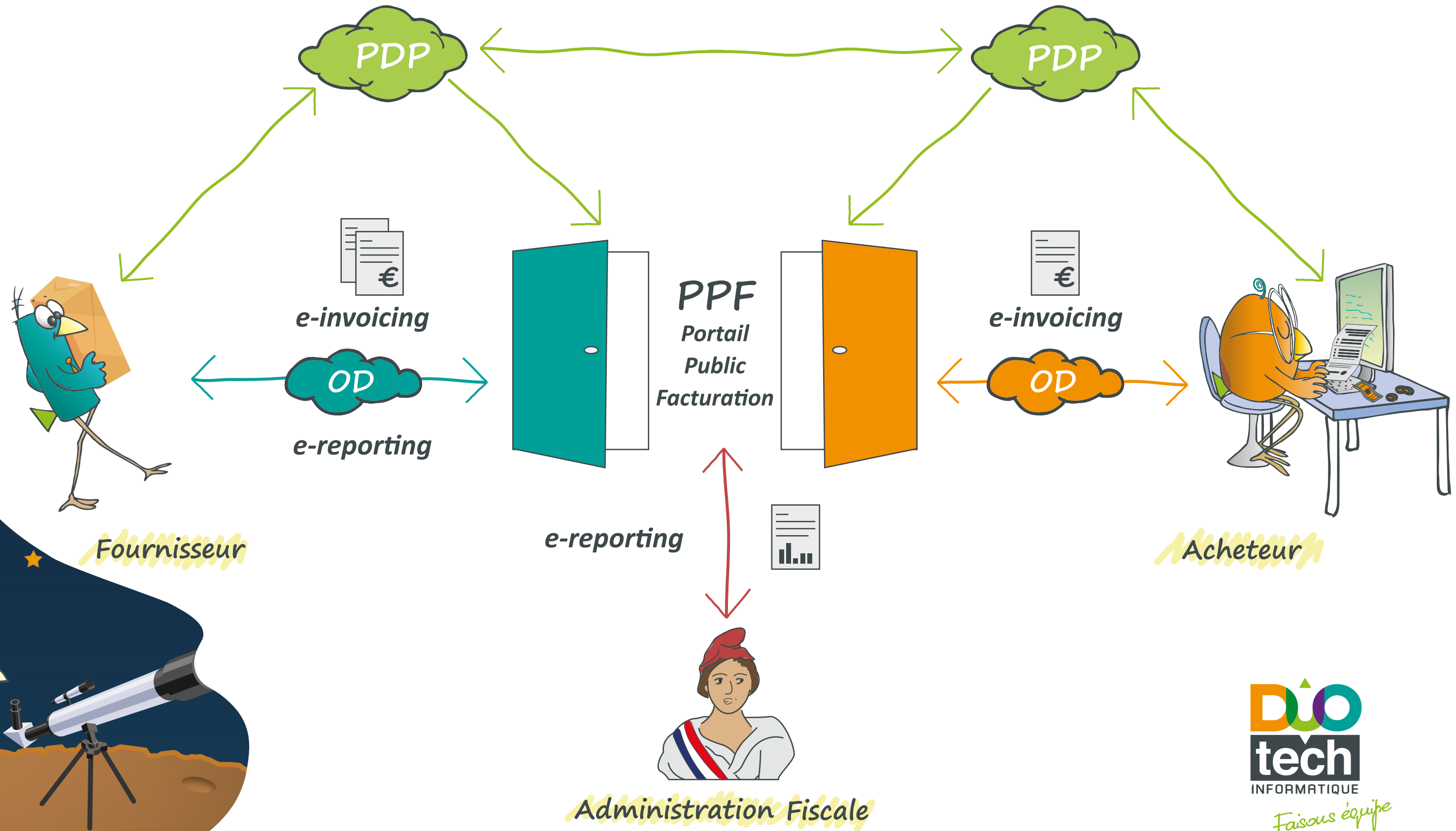
L'E-INVOCING : à savoir la dématérialisation des factures

L'E-REPORTING : permettant d'envoyer aux administrations, en plus de la facture dématérialisée, un rapport sur :

- les ventes en BtoC réalisées
- les achats et les ventes internationales BtoB comptabilisés
- les données de paiement pour les ventes relevant de la TVA sur les encaissements réalisés (prestations de services)



« BANCO POUR LA FACTURE ÉLECTRONIQUE » BY DUOTECH



ÉMETTRE OU RECEVOIR LES FACTURES ET GÉRER LE E-REPORTING

EN UTILISANT UNIQUEMENT LE PORTAIL PUBLIC DE FACTURATION (PPF) : ★

Un processus sera mis en place par le portail public pour identifier et sécuriser l'accès par le gestionnaire.

Il faudra ensuite passer par le portail public de l'Etat pour envoyer et/ou récupérer les factures et gérer les e-reporting.

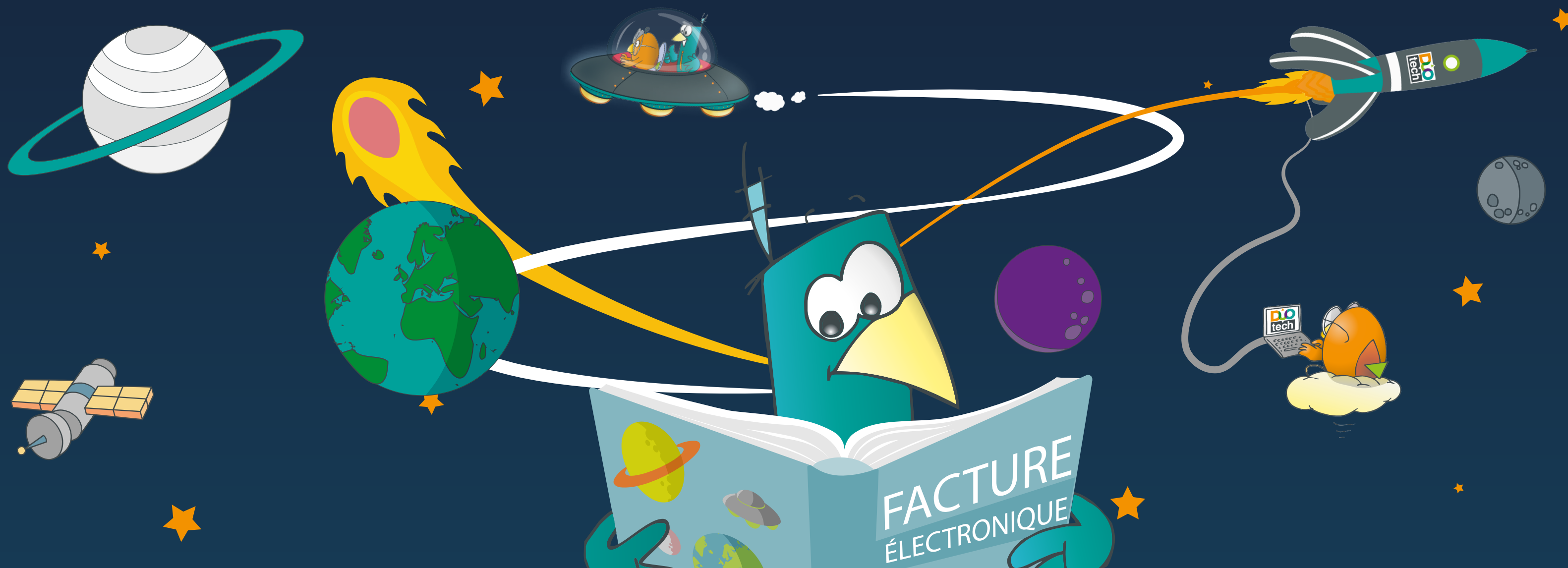
EN PASSANT PAR UN OPÉRATEUR DE DÉMATÉRIALISATION (OD) : ★

L'organisation devra s'inscrire seule sur le portail public de facturation.

Passer par un OD lui permettra ensuite d'automatiser les flux grâce à des connexions directes au système d'information. L'OD assure également le bon fonctionnement du système en cas d'indisponibilité de la plateforme publique.

EN PASSANT PAR UNE PLATEFORME DE DÉMATÉRIALISATION PARTENAIRE (PDP) :

Dans ce cas, c'est la plateforme qui se charge de l'inscription au nom de l'organisation après avoir vérifié l'identité.



OPÉRATEUR DE DÉMATÉRIALISATION OU PLATEFORME DÉMATÉRIALISATION PARTENAIRE ?

UNE TRANSFORMATION UTILE |

OD
OPÉRATEUR
DE DÉMATÉRIALISATION

PDP
PLATEFORME DE
DÉMATÉRIALISATION PARTENAIRE

OD
DEMANDE AUX UTILISATEURS DE
S'INSCRIRE SEUL ALORS QUE LA
PROCÉDURE EST COMPLEXE |

PDP
INSCRIPTION PAR LA PLATEFORME
DE MANIÈRE SIMPLE ET RAPIDE
(AIDE D'EXPERT-COMPTABLE...)|

OD
DÉPOSER LES FACTURES SUR LE
PORTAIL PUBLIC DE FACTURATION
(PPF) OU LA PDP |

PDP
TRAITE LES FLUX EDI DANS LES
FORMATS NON SUPPORTÉ PAR LE
PORTAIL PUBLIC DE FACTURATION |

OD
SE DIRIGER VERS UN OPÉRATEUR
DE DÉMATÉRIALISATION À UN PRIX
COMPÉTITIF |

PDP
TRANSMISSION DES FACTURES EN
DEHORS DES FORMATS FACTURE X,
CII OU UBL |

PDP
GARANTIE D'UNE PLATEFORME
CERTIFIÉE ET AUDITÉE PAR L'ÉTAT
AVEC UN STOCKAGE CLOUD |

STEP 1

L'inscription
à l'annuaire publique
permettant de récupérer
des factures de grandes
entreprises |

STEP 2

Transmettre
les factures en direct
au destinataire
de la facture |

STEP 3

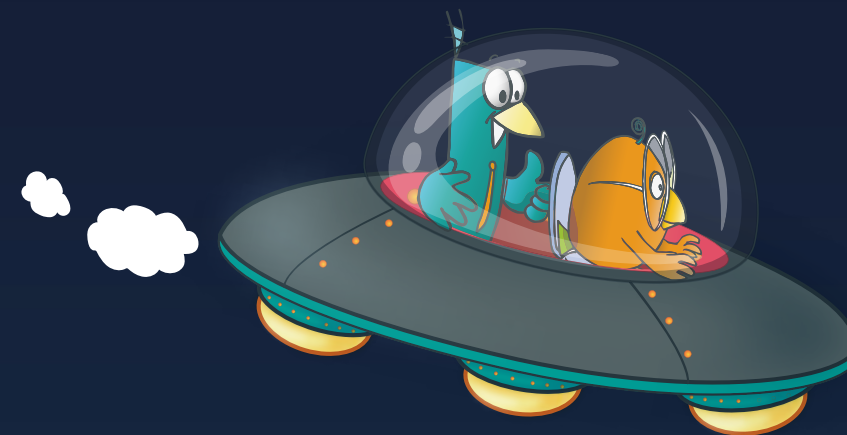
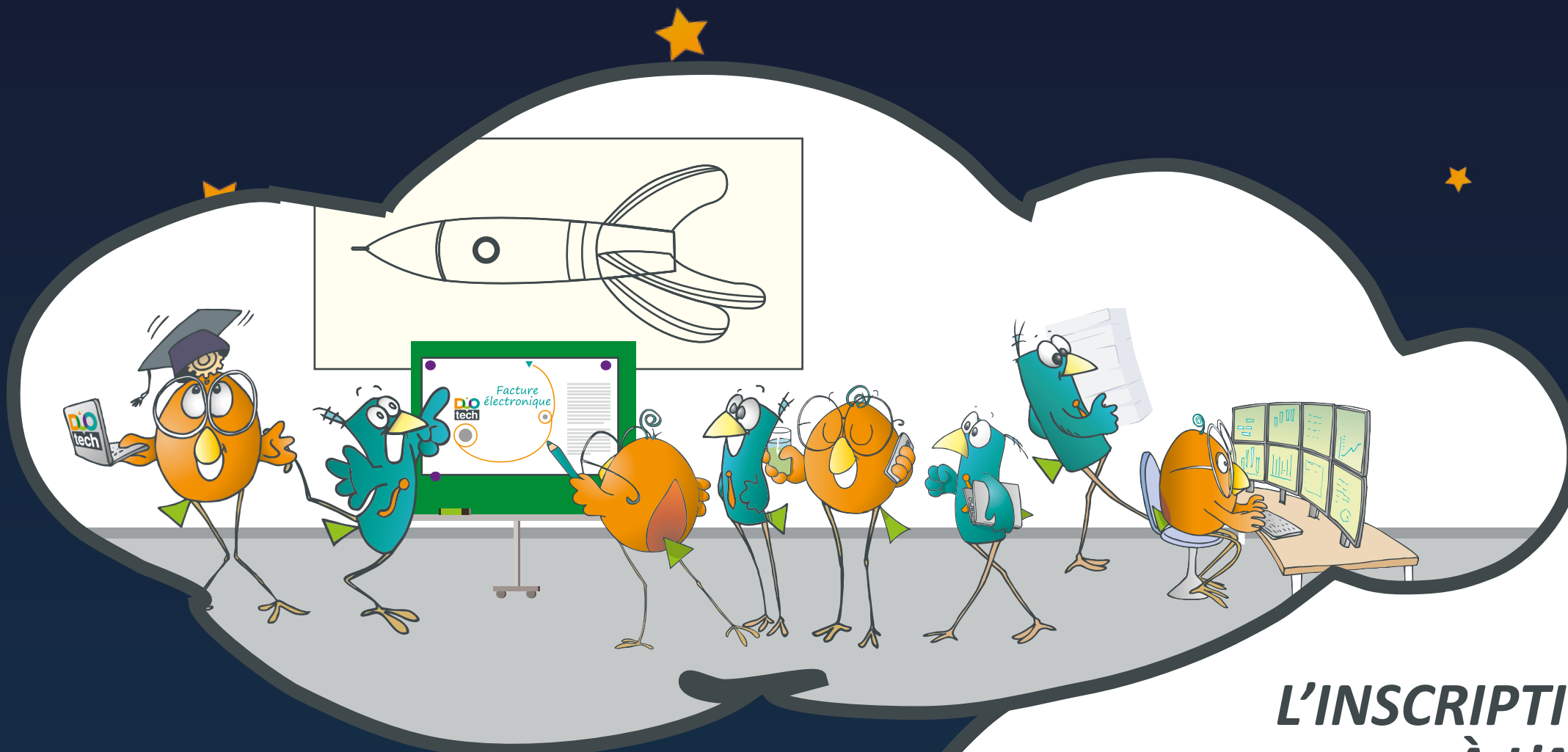
Transmettre
des factures en dehors
des formats Facture X,
CII ou UBL |

STEP 4

Garantie
d'une plateforme
certifiée et audité
par l'Etat avec un
stockage cloud |

STEP 5

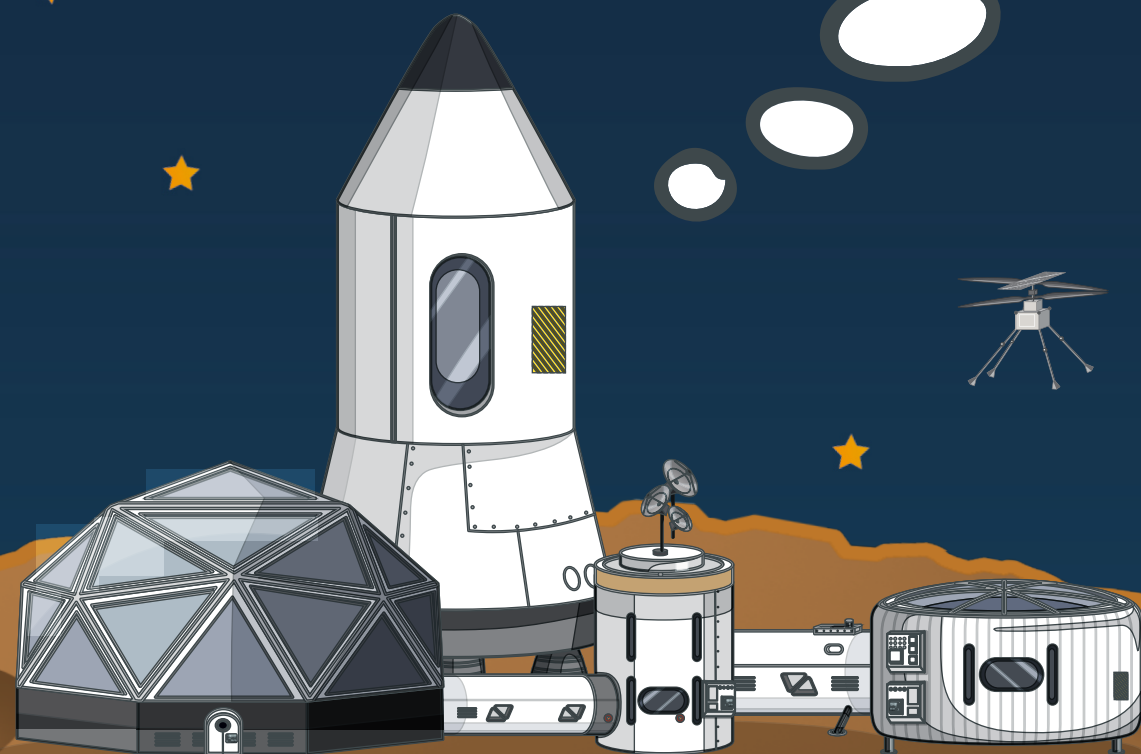
Entreprise n'étant pas
concerné par les cas
si dessus, et cherchant
un prix compétitif |

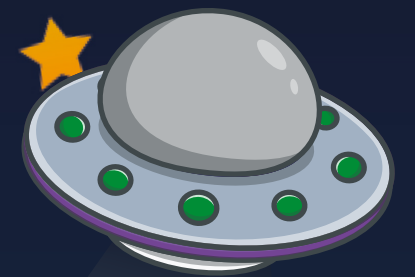


L'INSCRIPTION DE L'ORGANISATION À L'ANNUAIRE PUBLIC

En réception de factures : Toutes les sociétés assujetties à la TVA seront automatiquement inscrites même en l'absence de démarches. Il sera cependant nécessaire de s'identifier auprès du portail public de facturation ou au près d'une PDP pour récupérer les flux de factures.

En émission de factures : Il n'est pas nécessaire d'être inscrit sur l'annuaire public. Il sera cependant nécessaire de s'identifier auprès du portail public de facturation ou au près d'une PDP pour envoyer une facture.





TOUR D'HORIZON SUR LA FACTURE ÉLECTRONIQUE

FACTURE MANUELLE

- Les délais d'édition sont plus long
- Le risque de perte du document est important (navigation entre plusieurs services)
- Le coût de traitement est important
- Le risque d'erreur lors de la saisie dans le logiciel comptable est accru
- Perte de temps lorsqu'une personne cherche le document
 - Nécessite de l'espace physique (dossier, sous dossier, parapheur, armoire...)
- Retard de paiement, non-respect des échéances



V S

FACTURE ÉLECTRONIQUE

- Gain de productivité avec une réduction du temps de traitement
- Optimisation des processus d'échange
- La rapidité : délai de réception plus court donc les paiements sont plus rapides
- La rentabilité : plus d'impressions papier, de dépenses en toner ou cartouches d'imprimante, de frais d'affranchissement
 - Réduction des coûts de stockage
 - Meilleure maîtrise de la trésorerie et gestion du fond de roulement
- Meilleur recouvrement de la TVA grâce à une déclaration de TVA pré remplie (moins de risque d'erreur)
- L'écologie : moins d'empreinte carbone pour l'entreprise
 - Limite les erreurs de saisie

